



Charte du CLER

Réseau pour la transition énergétique

Annexe du règlement intérieur de l'association

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique rassemble des acteurs et territoires engagés dans la transition énergétique, qui partagent des valeurs communes. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie. La raison d'être du réseau est la promotion de la transition énergétique dans l'intérêt de tous, et pour laquelle il agit de manière désintéressée et non partisane.

Les adhérents du CLER - Réseau pour la transition énergétique partagent :

- le constat que la situation énergétique française exige un changement profond justifié par des raisons environnementales, économiques, sociales et démocratiques
- l'objectif de réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, les risques industriels et les pollutions, de diminuer la dépendance de notre société aux énergies épuisables, protégeant ainsi les ménages, les acteurs socio-économiques et les territoires des variations de prix ou de disponibilité des ressources énergétiques importées
- la volonté de mettre l'énergie au cœur du développement économique durable des territoires et au service de l'emploi
- la vision d'une transition énergétique qui consiste à valoriser tous les gisements d'économies d'énergie - par des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques -, ainsi que de l'ensemble des potentiels de production d'énergie renouvelable, de manière harmonieuse et adaptée aux territoires d'où elle provient
- la conviction qu'un changement d'organisation et un renforcement de la démocratie participative pourront seuls permettre la nécessaire réappropriation des questions énergétiques par les territoires et les acteurs de terrain : collectivités locales, acteurs socio-économiques et citoyens
- l'idée que ce changement de modèle doit s'opérer dans la solidarité tous azimuts grâce à :
 - la mise en œuvre de solutions adaptées aux ménages modestes afin de lutter contre la précarité énergétique
 - la construction de coopérations actives et durables entre territoires ruraux et urbains
 - la recherche d'une plus grande équité au niveau international, au sein de l'Union européenne, avec les pays en développement et plus largement avec l'ensemble de l'humanité
 - le souci de laisser aux générations futures une planète vivable en leur léguant des bienfaits et des rentes plutôt que des fardeaux.

Les adhérents du CLER - Réseau pour la transition énergétique s'engagent à :

- développer leur activité dans l'esprit de cette charte
- partager au sein des différents réseaux animés par le CLER Réseau pour la transition énergétique leurs constats de terrain et retours d'expériences dans un esprit de solidarité et pour valoriser les réalisations exemplaires
- contribuer aux travaux de l'association, à son bon fonctionnement et à sa vie démocratique
- porter et défendre, dans un esprit d'intérêt général, la vision de la transition énergétique partagée par l'ensemble des adhérents.

Adoptée à Montreuil le 16 janvier 2018 par le Conseil d'administration du CLER - Réseau pour la transition énergétique.